

Inscription au concours de résidanat session octobre 2024 pour l'université de Béjaïa

Les pré-inscriptions se feront sur le lien suivant :

<https://bejaia.residanat-dz.com/auth>

Avis aux candidats

Les candidats désireux de participer au concours de résidanat de médecine (Session Octobre 2024) sont tenus de procéder aux pré-inscriptions sur ce site internet.

Après pré-inscription, les candidats doivent déposer leurs dossiers afin de compléter leur inscription.

Les dates et lieu des inscriptions sont fixés comme suit :

Dates :

Du 01/09/2024 au 30/09/2024 (Du Dimanche au Jeudi de 08h30 à 15h)

Lieu :

Faculté de médecine de Béjaïa (service de la post graduation)

Le dossier à fournir est indiqué sur l'espace candidat.

Les convocations pour le concours seront disponibles sur l'espace candidat (après clôture des inscriptions).

Le concours se déroulera à la faculté de médecine d'Alger Benyoucef Benkhedda.

Les résultats du concours de résidanat seront disponibles sur l'espace candidat après délibération.

[Besoin d'aide ?](#) | [Étapes de pré-inscription](#)



Connexion

Adresse e-mail

Mot de passe

SE CONNECTER

SE PRÉ-INSCRIRE

Se souvenir de moi

Mot de passe oublié?

1. Vous demandez à vous inscrire au concours de résidanat pour accéder à une formation post-graduée. Ce concours est national et annuel.
2. Le nombre de postes est fixé par arrêté interministériel (MESR-MSPRH), affiché dans toutes les facultés de médecine.
3. Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe les dates du concours d'accès au résidanat, dates identiques sur l'ensemble du territoire national.
4. Ce concours est ouvert à :
 - Tous les candidats algériens titulaires d'un diplôme de graduation en sciences médicales ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.
 - Aux médecins étrangers ayant obtenu l'équivalence de leur diplôme et l'autorisation du ministère de l'enseignement supérieur.
5. Ne sont pas autorisés à repasser le concours, les candidats ayant abandonnés leur poste d'affectation à deux reprises.
6. Le concours reste ouvert aux candidats ayant déjà passé cet examen avec succès mais non affectés et donc non-inscrits en résidanat.
7. Les candidats doivent s'inscrire au niveau d'une seule faculté de leur choix.
8. Le concours se déroulera au niveau des facultés de médecine.
9. Le concours d'accès au résidanat est validant, le candidat doit obtenir au moins la moyenne de 10/20. Il est aussi classant, le choix des postes se fera par ordre de mérite et dans la limite des postes ouverts.
10. La proclamation des résultats se fera par affichage au niveau des différentes facultés et sur leur site internet.
11. Les candidats admis au poste de résident seront régis par le statut de résident (Décret exécutif N°11-236 du 3 juillet 2011)

Dossier à fournir pour l'inscription au concours de résidanat

- Fiche de pré-Inscription (à retirer du site internet après pré-Inscription)
 - Déclaration sur l'honneur (à retirer du site internet après pré-Inscription)
 - Une photocopie du diplôme de graduation en sciences médicale ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.
 - Une copie de la carte d'identité nationale.
 - Deux photos d'identité (avec nom et prénom au verso).
 - Quittance des frais d'inscription (500 da) **N° CCP : 32 20 21 /71** au compte de l'agent comptable de l'université de Bejaia
- Résidents de première année désireux de changer de spécialité
- Une copie de la décision de démission signée par le Doyen de la faculté